

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'OUVERTURE DES PLIS
RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 16/2026/INDH/PS

- **Objet de l'appel d'offres** : Travaux de construction de la piste reliant la RP5053 au douar Lmdaoud à la commune Ighezrane relevant de la province de sefrou.
- **Date d'ouverture des plis** : 03/09/2026 à 11 heures 00 minutes.
- **Lieu d'ouverture des plis** : la salle de réunions de l'annexe du Secrétariat Général de la Province de Sefrou.
- Conformément à l'avis publié dans:
- Le journal **Sahra Almgribiya** N° 12479 du 08-09/08/2026
 - Le journal **Le Matin** N°18540 du 07-08-09/08/2026
 - Le Portail marocain des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma le 10/08/2026

Les soumissions envoyées par voie électronique sont les suivantes :

- SOCIETE HINATRA
- SOCIETE NEW WOY TRAV

Les concurrents admis sans réserves après examen des dossiers administratif et technique :

- SOCIETE HINATRA
- SOCIETE NEW WOY TRAV

Les concurrents admis sous réserves après examen des dossiers administratif et technique :

CONCURRENTS	OBJET DE LA RESERVE
N E A N T	

Les concurrents écartés après examen des dossiers administratif et technique :

CONCURRENTS	MOTIFS DE L'ELIMINATION
N E A N T	

Les montants des actes d'engagements des concurrents :

CONCURRENTS	MONTANT DES ACTES D'ENGAGEMENT
- SOCIETE HINATRA	2 279 072.40
- SOCIETE NEW WOY TRAV	2 416 284.00

Elle écarte les concurrents suivants pour les motifs ci-après :

CONCURRENTS ECARTES	MOTIFS D'ECARTEMENT
N E A N T	

Vérification des montants des actes d'engagements des concurrents :

CONCURRENTS	MONTANT DES ACTES D'ENGAGEMENT AVANT RECTIFICATION	MONTANT DES ACTES D'ENGAGEMENT RECTIFIES
- SOCIETE HINATRA	2 279 072.40	2 279 072.40
- SOCIETE NEW WOY TRAV	2 416 284.00	2 416 284.00

La liste des concurrents admis :

CONCURRENTS	MONTANT DES ACTES D'ENGAGEMENT
- SOCIETE HINATRA	2 279 072.40
- SOCIETE NEW WOY TRAV	2 416 284.00

Les concurrents éliminés après examen des offres financières : Néant

La commission détermine, ensuite le prix de référence qui est de **2 304 132.30**

La commission procède, ensuite au classement des offres des concurrents suivant les critères fixés au règlement de consultation.

Ce classement donne les résultats suivants :

1. SOCIETE HINATRA
2. SOCIETE NEW WOY TRAV

Puisque la société **HINATRA** a présenté des justifications de prix jugés inacceptables par la sous-commission, cette dernière a été alors écartée.

En conséquence, La commission décide de proposer au maître d'ouvrage de retenir l'offre la plus avantageuse, qui est présentée par la société **SOCIETE NEW WOY TRAV** pour un montant de **Deux Millions Quatre Cent Seize Mille Deux Cent Quatre-vingt-quatre Dirhams Et Zéro Centimes (2 416 284.00DHS TTC)**, et qui a présenté les pièces du complément du dossier administratif valides.

Date d'achèvement des travaux de la commission: le 18 septembre 2026

Fait à sefrou, le **18 SEPT 2026**....

